

ARTHABASKA

La ville d'Arthabaska, anciennement la ville de Saint-Christophe d'Arthabaska, est sise au pied des monts Alléghanys, sur les bords de la rivière Nicolet. Elle est construite sur le versant d'une jolie montagne, que les premiers colons appelèrent le Mont Christo, d'où naquit le nom de l'agglomération Saint-Christophe d'Arthabaska. Ce dernier mot, qui s'écrit et se prononce en langue sauvage « Ayabaskaw » signifie « là où il y a du jonc ». Elle est le chef-lieu du comté d'Arthabaska, qui comprend au total une population de 35,000 âmes.

L'érection canonique du village de Saint-Christophe d'Arthabaska, dans le diocèse de Nicolet, date du 24 septembre 1851. Les registres de la paroisse s'ouvrent en 1852 et l'érection civile remonte au 20 avril 1853, sous le nom d'Arthabaskaville; la municipalité fut érigée le 16 août 1859 et c'est le 25 avril 1903, alors qu'il comptait 1495 habitants, que le village d'Arthabaskaville fut incorporé comme ville, sous le nom d'« Arthabaska ».

La ville d'Arthabaska, distante de 100 milles de Montréal et de 80 milles de Québec, sur le côté sud du fleuve Saint-Laurent, compte aujourd'hui une population de 1,958 âmes, comprenant 323 familles résidentes, parmi lesquelles 220 propriétaires fonciers et 105 locataires; elle abrite 6 industries, 10 entreprises commerciales et s'étend sur une superficie de 2 milles par 2½ milles.

Son territoire comprend une partie des cantons de Warwick, d'Arthabaska, ainsi qu'une partie des paroisses de Sainte-Victoire et de Saint-Norbert. Il est borné au nord-ouest par les étendues de terre communément appelées les cantons de Bulstrode et de Stanfold; au sud-est, par les cantons de Chester et de Halifax; au sud-ouest par l'étendue de terre communément appelée le canton de Warwick; au nord-est enfin, par l'étendue de terre connue sous le nom de canton de Somerset.

La ville d'Arthabaska exploite elle-même son aqueduc dont la capacité d'eau par jour est de 90,000 gallons. La « Shawinigan Water and Power Company » fournit le service de l'électricité.

Le tarif du service téléphonique est, pour les résidences privées, de \$12. par an et de \$18. pour les maisons d'affaires. On compte dans Arthabaska 130 abonnés au téléphone pour service privé, 16 abonnés pour service d'affaires.

Parmi ses entreprises industrielles, Arthabaska possède une manufacture de meubles, une autre de chemises et, en plus de celles déjà existantes, la ville pourrait contenir bien d'autres industries qui bénéficieraient de conditions très intéressantes et seraient placées au cœur d'une région agricole très prospère.

Arthabaska n'a ni théâtre, ni cinéma, mais un excellent hôpital de 300 lits, un bureau de poste, une caisse populaire, un bon hôtel de 20 chambres. La ville ne forme qu'une seule paroisse catholique et compte, en plus de son église paroissiale, remarquable pour ses riches et rares peintures et ses verrières, 4 chapelles, un couvent de religieuses, un autre de religieux, un collège pour garçons et une maison d'éducation pour jeunes filles, ainsi qu'un orphelinat pour jeunes enfants. Il ne s'y trouve pas de marché public, mais 7 rues sillonnent la ville, toutes pavées sur une longueur de 6¼ milles; les trottoirs, tous pavés en béton, s'étendent sur un parcours de 5 milles.

Trois médecins, deux avocats, trois notaires et deux pharmaciens sont installés à Arthabaska et y pratiquent leur profession. A leur usage et à celui de quelques hommes d'affaires, la ville possède un édifice à bureaux, tandis que toutes ses maisons, construites généralement en bois et en brique, sont du type individuel. La ville est fière de ses deux monuments. L'un est une grande croix lumineuse érigée sur la plus haute montagne des alentours immédiats, à l'occasion du centenaire de la fondation des « Bois-Francs »; l'autre fut érigé en l'honneur de Sir Wilfrid Laurier et est placé devant la maison qu'il occupa si longtemps à Arthabaska.

Le poète Adolphe Poisson vécut et mourut également dans Arthabaska qui est, par ailleurs, le berceau de bien d'autres grands

Canadiens français : les Lavergne, les Crépeau, les Cannon, les Stein, etc.

La ville est administrée par un Conseil Municipal composé d'un maire et de six échevins, assistés d'un secrétaire-trésorier. Le maire et les échevins qui ne touchent aucun salaire ni aucune indemnité, sont élus au scrutin secret, dans trois quartiers municipaux, le maire pour un mandat de deux ans, les échevins pour un mandat de trois ans. Les plus récentes élections municipales eurent lieu le 25 janvier 1945. La division électorale provinciale est celle d'Arthabaska-Comté ; la division électorale fédérale, celle de Drummond-Arthabaska.

Après déduction faite des différentes exemptions pour raisons diverses, l'évaluation totale foncière, résidentielle et commerciale taxable de la ville est de \$464,240., dont \$52,000. représentent la seule évaluation foncière industrielle et commerciale. Dans l'évaluation foncière de la ville, le montant total des exemptions à titre d'institutions religieuses s'élève à la somme de \$1,243,000.

Le taux de la taxe foncière est de \$1.00 pour cent dollars ; celui de la taxe scolaire également de \$1.00 pour cent dollars ; la taxe d'eau est uniformément de \$11.00 par année ; il n'y a ni taxe d'affaires, ni taxe spéciale ; pour trottoirs ou pour pavages pas plus qu'aucune autre taxe municipale.

Le montant total de la dette en débetures de la ville d'Arthabaska est de \$49,600. ; le coût de l'administration municipale est annuellement de \$10,342.

La ville possède un département des incendies, un service de police et une Unité Sanitaire provinciale. Elle utilise sept employés permanents, dont trois pompiers remplissant également les fonctions de constables, en plus de quatre pompiers bénévoles.

La ville d'Arthabaska est située à deux milles seulement de celle de Victoriaville, à laquelle elle est jointe par un service d'autobus. Elle est également desservie par la station de Victoriaville de la compagnie du chemin de fer Canadien National, qui lui donne le service télégraphique. On trouve dans Arthabaska 70 voitures automobiles privées et 8 camions.

La ville est un district judiciaire ; la Cour du Magistrat, la Cour Supérieure et la Cour Criminelle y siègent périodiquement.

Le conseil municipal actuel de la ville d'Arthabaska est composé comme suit :

Monsieur Elphège Labbé, Maire, Monsieur Napoléon Couture, pro-maire, Messieurs : Gilles Couture, Wilfrid Pouliot, Johnny Houde, Raymond Lemieux, Alcide Fleury, échevins.

Extrait de la loi des Cités et des Villes de la Province de Québec.

Les dispositions des trois alinéas précédents s'appliquent dans tous les cas où le conseil ne peut plus siéger par suite de vacances dans les charges d'échevins, survenues pour quelque cause que ce soit, sous la réserve des dispositions de l'article 195.

Lorsque, par suite de la démission de la majorité des membres du conseil, il ne reste pas quorum, le lieutenant-gouverneur en conseil peut nommer un nombre suffisant de personnes pour former le quorum, lesquelles personnes restent en fonction jusqu'à ce que les vacances ainsi créées aient été remplies ; mais tous les procédés faits par ledit conseil temporaire sont sujets à l'approbation du ministre des affaires municipales, de l'industrie et du commerce. S. R. 1925, c. 102, a. 61 ; 17 Geo. V, c. 52, a. 1 ; 20 Geo. V, c. 47, a. 2 ; 25-26 Geo. V, c. 45, a. 17.